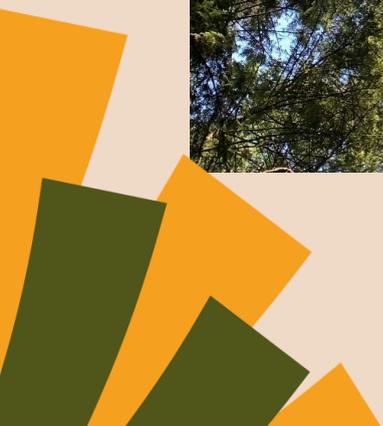


2050.do

RAPPORT ANNUEL ENTITÉ
Article 29 Loi Énergie Climat

Exercice 2023



SOMMAIRE

Préambule	2
1. Démarche générale de la SGP 2050.do en matière de prise en compte des critères ESG dans sa politique d'investissement	3
2. Information des investisseurs sur les critères ESG pris en compte	6
3. Adhésion de 2050 à des chartes	6
4. Produits financiers 2050	7

Préambule

2050.do fait partie du "Système 2050", fondé sur le constat suivant :

1. Il est urgent de faire émerger un **futur fertile** et financer les initiatives qui garantiront les cinq « essentiels » (les « **Essentiels** ») pour chacun d'ici 2050 :
 - s'alimenter sainement (« *Eat enough and well* »),
 - prendre soin de son corps et de son esprit (« *Take care of body and mind* »),
 - favoriser l'apprentissage et la créativité (« *Empower learning and creativity* »),
 - habiter durablement la terre (« *Live and produce sustainably* »),
 - et mettre la confiance au cœur de l'économie (« *Put trust at the heart of the economy* »).
2. Le Système 2050 a été conçu à cette fin, afin de donner du souffle, de la confiance et les moyens humains, technologiques, juridiques, culturels et financiers – en un mot la puissance d'agir – à celles et ceux qui œuvrent à réaligner leur action avec ces Essentiels en vue de façonner un futur fertile. En particulier, de financer et d'accompagner des entreprises alignant leurs intérêts économiques avec ceux de la société, de la planète et des générations futures, grâce à l'évolution de leurs modèles économiques, de leurs relations écosystémiques, de leur gouvernance, de leurs méthodes de management et d'évaluation de risques et d'évaluation des performances financière, environnementale et sociale (les « **Entreprises Alignées** »).
3. Il convient, dès lors, de développer autour de chaque entreprise financée, du Système 2050 lui-même, et plus globalement autour de chaque Essentiel, des écosystèmes alignés grâce au financement et au soutien de ressources partagées permettant aux parties-prenantes de ces écosystèmes de collaborer, d'innover, de mettre en commun leur savoir, de développer des infrastructures matérielles, humaines ou immatérielles ouvertes, et de promouvoir les pratiques d'alignement ou les solutions permettant de contribuer aux Essentiels (les « **Actifs Écosystémiques** »). Les activités de recherche, de promotion, de démocratisation des modèles de financement, de gouvernance et de valorisation d'Entreprises Alignées et/ou d'Actifs Écosystémiques représentent elles-mêmes des Actifs Écosystémiques, tout comme la pérennisation de leur mode de financement au sein du Système 2050.

Fort de ce constat, le Système 2050 veut créer les conditions de sa croissance fertile, de sa résilience et nourrir son propre écosystème. Cette dynamique se matérialise à ce jour sous la forme de :

- **2050.do**, une société par actions simplifiée regroupant l'équipe portant le Système 2050. Afin d'assurer la stabilité de son actionariat et la poursuite sans discontinuité de ses objectifs, la société de gestion de portefeuille (SGP) 2050.do est contrôlée par le fonds de pérennité **2050.stewards**.
- **2050.common**s, une association régie par la loi de 1901 ayant vocation à constituer, financer et/ou animer les Actifs Écosystémiques identifiés par 2050.do.
- **2050.ventures**, un fonds « evergreen » sous la forme d'une société de libre partenariat (SLP) conçue pour investir dans des entreprises alignées sélectionnées

par 2050.do en application de sa stratégie d'investissement et complétée, le cas échéant, par des véhicules de co-investissement dédiés (**2050.coinvest** FPCI avec compartiments) gérés par 2050.do. Son associé commandité est **2050.gp**.

Il est précisé, à toutes fins utiles, que le mode opératoire décrit ci-dessus est susceptible d'évoluer en fonction des besoins du Système 2050.

1. Démarche générale de la SGP 2050.do en matière de prise en compte des critères ESG dans sa politique d'investissement

A. Financer un future fertile et mesurer notre impact grâce à notre méthodologie d'Alignement.

Financer des entreprises alignées :

2050.do investit exclusivement dans des Entreprises Alignées ou engagées dans un processus d'alignement. Cela est rendu visible par la progression des Indicateurs Clés d'Alignement (Key Alignment Indicators ou Key Alignment Performance Indicators - KAI ou KAPI) décrits sur la ligne d'Alignement présentée ci-dessous. Ces KAPIs aident 2050 à évaluer l'engagement des fondateurs et des équipes, l'alignement du modèle économique, le potentiel d'impact systémique, en particulier du point de vue social, de l'empreinte positive sur la planète, de la gouvernance et de la solidité de la mission de l'entreprise.



Développement de notre méthodologie d'Alignement : partenariat 2050.do et We Are Human :

Le développement de la méthode d'Alignement s'inscrit dans notre ambition de faire coïncider le succès commercial avec un impact positif sur le monde. Le partenariat avec We Are Human a permis de réaliser des progrès décisifs.

2050.ventures accompagne activement les sociétés de son portefeuille dans la co-construction de leur propre stratégie d'alignement, et évalue les progrès réalisés grâce à des indicateurs clés de performance d'alignement (KAPIs).

Le développement de la méthode d'Alignement introduit deux méthodologies principales :

1. **Méthode d'investissement aligné** : destiné aux investisseurs, cet outil permet d'évaluer le potentiel d'alignement des entreprises lors du processus de décision d'investissement.
2. **Méthode Entreprise Alignée** : conçue pour les sociétés en portefeuille, elle permet d'identifier et décortiquer les tensions internes et externes à travers une étape de diagnostic des tensions. Cette méthode favorise un réalignement stratégique vers des intérêts communs et des résultats gagnant/gagnant pour toutes les parties prenantes.

Au cours du développement de notre méthodologie d'Alignement, nous avons cartographié les principaux référentiels d'impact utilisés à grande échelle et avons identifié les éléments dont nous pouvons nous inspirer. Nous avons également approfondi notre connaissance de la réglementation européenne SFDR afin de construire notre politique ESG et d'impact de la manière la plus efficace possible en l'intégrant directement à notre méthode d'Alignement.

Pour que ces indicateurs soient utiles et liés à la performance réelle ainsi qu'aux risques de l'entreprise, nous travaillons en collaboration avec l'équipe dirigeante, pour identifier sur chacune de ces dimensions quels indicateurs sont les plus pertinents. Cette évaluation est réalisée grâce à notre micro-méthode d'Alignement la "Alignment Timeline".

Zoom sur la "Alignment Timeline" : cette micro-méthode permet aux fondateurs et aux dirigeants d'entreprises de définir leurs objectifs à long terme sur chaque dimension d'Alignement, d'affiner la mission de leur entreprise et de développer un plan d'action à court et moyen terme pour atteindre les objectifs d'Alignement long terme.

Sur les dimensions "Planète" et "Société", nous avons utilisé une autre micro-méthode d'Alignement : l'évaluation d'impact à 360°. Nous demandons aux équipes dirigeantes de réfléchir à leur potentiel impact positif et négatif à grande échelle sur les Essentiels de 2050 :

1. s'alimenter sainement

2. prendre soin de son corps et de son esprit
3. favoriser l'apprentissage et la créativité
4. habiter la terre et produire durablement
5. mettre la confiance au cœur de l'économie

Nous avons également pris en compte lors de l'exercice 2023 l'analyse de la plateforme indépendante Upright, via son indicateur de Net Impact, pour chacune des sociétés du portefeuille de 2050.ventures.

Il est important de noter que nous poursuivons le développement de notre méthodologie d'Alignement par itérations successives.

B. L'équipe 2050 et la méthodologie d'Alignement

Initialement développée par Marie Ekeland, la méthodologie d'Alignement est portée par plusieurs membres de l'équipe 2050.

En janvier 2023, Sindre Østgård a rejoint l'équipe en tant que Chief Alignment Officer. Sindre est un développeur d'écosystèmes et un investisseur, avec une vaste expérience opérationnelle dans différents secteurs. Il est chargé de conduire le développement de la méthode d'Alignement pour 2050.do et d'accompagner les sociétés de notre portefeuille dans leur processus d'Alignement.

Sur le sujet de la mesure d'impact nous avons bénéficié de l'aide clef de Kaja Lilleng. Kaja est doctorante à l'Université Aalto en Finlande et intègre l'approche d'Alignement de 2050 à ses recherches. Elle nous a permis d'approfondir plus largement les différentes méthodes et outils d'évaluation d'impact existants.

Par ailleurs, la méthodologie d'Alignement est utilisée par les membres de l'équipe d'investissement avec les entreprises auprès desquelles ils interviennent.

C. Intégrer les KAPIs dans les opérations et la gouvernance de l'entreprise

Nous avons appris à impliquer avec succès les équipes dirigeantes dans l'utilisation de notre méthode d'Alignement pour résoudre leurs tensions opérationnelles et/ou stratégiques. Une fois les solutions identifiées, l'étape suivante consiste pour les dirigeants à établir leurs nouveaux indicateurs de performance pour vérifier que leurs principaux objectifs d'impact positif sont atteints et s'assurer que leurs impacts négatifs potentiels sont minimisés. Les KAPIs sont suivis à différents niveaux :

- Dans un tableau de bord mensuel utilisé par les équipes opérationnelles et stratégiques
- Dans les rapports au conseil d'administration : afin que le conseil d'administration puisse prendre des décisions alignées, les principaux KAPIs peuvent être intégrés aux rapports fait au conseil d'administration. Suivre les indicateurs d'alignement fait partie des missions du conseil d'administration.

- Dans les analyses d'impact de 2050 : certaines mesures seront demandées par la société 2050.do sur une base annuelle pour calculer l'impact global de son portefeuille sur les variables d'impact essentielles.
- Dans les contrôles annuels liés aux exigences réglementaires : la collecte des PAI (Principal Adverse Impact - indicateurs clés utilisés pour mesurer les impacts négatifs) fait partie de la collecte annuelle des données "Alignement".

2. Information des investisseurs sur les critères ESG pris en compte

2050.do informe ses investisseurs par le biais des rapports trimestriels et annuels sur ses fonds. Le rapport annuel comporte une partie dédiée aux critères ESG pris en compte à travers la méthode d'Alignement.

2050.do produit les rapports périodiques SFDR et les communique à ses investisseurs.

L'équipe 2050.do organise au moins une fois par an un évènement pour ses investisseurs (en ligne ou en présentiel), les sujets de durabilité y sont systématiquement abordés.

Enfin, le site web www.2050.do a vocation à présenter le fonds, la stratégie d'investissement ainsi que les informations réglementaires comme la politique d'engagement actionnarial de 2050.do et le rapport annuel de la politique d'engagement actionnarial. Le site web 2050.do est également utilisé pour diffuser le savoir (knowledge) acquis par l'équipe sur les Essentiels du Système 2050 et sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de la gouvernance.

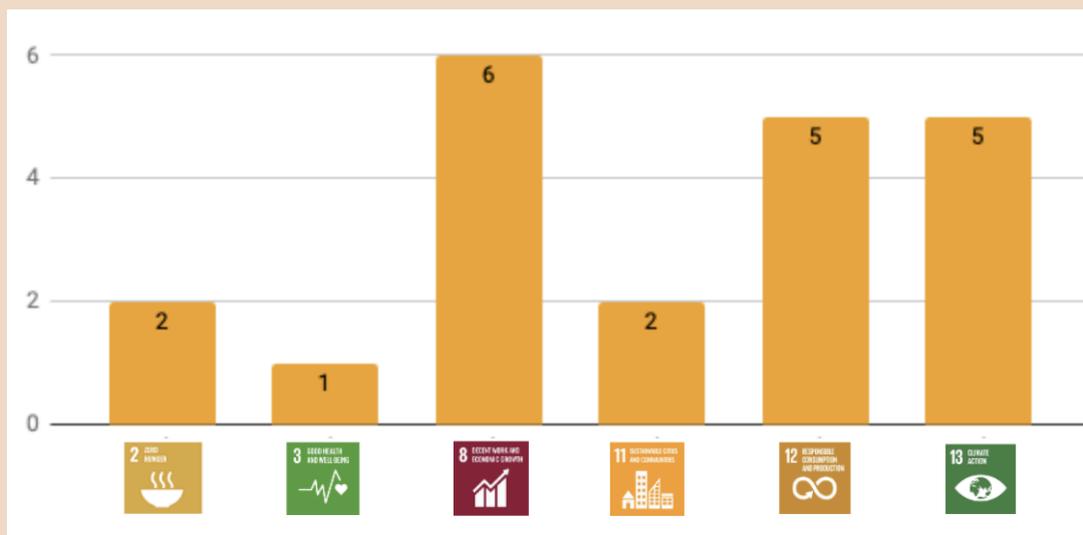
La politique d'engagement actionnarial de 2050 prend en compte les critères ESG.

2050.do s'assure que les critères ESG sont abordés au niveau du conseil d'administration des entreprises en portefeuille. Le compte rendu annuel de la politique d'engagement actionnarial pour l'exercice 2023 n'aborde pas spécifiquement la prise en compte des critères ESG. C'est un point d'amélioration pour le prochain compte rendu annuel sur l'exercice 2024.

3. Adhésion de 2050.do à des chartes

2050.do est signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) de l'ONU.

L'équipe de gestion accompagne, à travers sa méthode d'Alignement, les entreprises de son portefeuille dans l'identification de leur contribution aux objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU. Le graphique ci-dessous présente pour chaque ODD le nombre d'entreprise du portefeuille y contribuant. A noter : une même entreprise peut contribuer à plusieurs ODD.



4. Produits financiers 2050

2050.do gère deux produits financiers :

- 2050.ventures, un fonds "evergreen" poursuivant un objectif d'investissement durable et classé Article 9 dans le cadre du règlement européen SFDR. 2050.ventures n'a investi dans aucune entreprise active dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR);
- 2050.coinvest, un fonds de co-investissement, constitué de deux compartiments Sérapis et W2. Ce fonds est classé Article 6 dans le cadre du règlement européen SFDR. Ce fonds poursuit la même thèse d'investissement que celle de 2050.ventures. 2050.coinvest n'a investi dans aucune entreprise active dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR).

2050.do gère également en délégation le fonds Daphni :

- Daphni Purple est un fonds classé Article 6 dans le cadre du règlement européen SFDR.

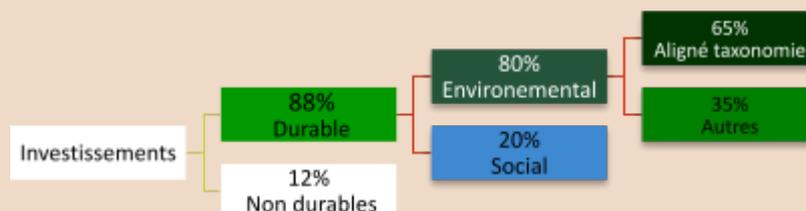
Fonds	Classification SFDR	% Actifs durables du fonds
2050.ventures	Article 9	88% *
2050.coinvest	Article 6	N.A. **
Daphni Purple	Article 6	N.A. ***

* les actifs "non durables" du fonds 2050.ventures correspondent exclusivement à une poche de liquidité, un solde de trésorerie positif principalement investi dans des OPCVM classés SFDR article 8 à partir de 2023

** bien que le fonds 2050.coinvest (compartiments Sérapis et W2) soit classé article 6, 90% de ses actifs sont composés d'investissements durables. Les 10% restants correspondent exclusivement à une poche de liquidité.

*** Se référer au rapport LEC du fonds Daphni Purple

Répartition des actifs de 2050.ventures au 31 décembre 2023



Explications complémentaires sur le graphique présenté ci-dessus.

Au 31 décembre 2023 :

- 88% de la valeur liquidative était constituée d'investissements liés au développement durable, représentant 100% des investissements du fonds dans des PME non cotées.
- 12 % de la valeur liquidative n'était pas constituée d'investissements durables, représentant exclusivement notre poche de liquidité, un solde de trésorerie positif principalement investi dans des OPCVM classés SFDR article 8 à partir de 2023.
- 80 % des investissements durables ont un objectif environnemental, ce qui représente 70 % de la valeur liquidative.
- 20% des investissements durables ont un objectif social, ce qui représente 17% de la valeur valeur liquidative.
- 65% des investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés sur la taxonomie de l'UE, ce qui représente 46% valeur liquidative.

Répartition des actifs de 2050.coinvest au 31 décembre 2023

90% de la valeur liquidative était constituée d'investissements liés au développement durable. Le solde correspond exclusivement à une poche de liquidité.

2050.coinvest - Compartiment Sérapis est investi uniquement dans Fifteen, qui est une entreprise alignée sur la taxonomie environnementale européenne. Le solde correspond exclusivement à une poche de liquidité.

- 2050.coinvest - Compartiment W2 est investi uniquement dans Withings, une entreprise avec un objectif de durabilité sociale. Le solde correspond exclusivement à une poche de liquidité.

Répartition des actifs de Daphni Purple au 31 décembre 2023

Se référer au rapport LEC du fonds Daphni Purple